



Ville de  
**Toulouges.**  
*pour le Tréva*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2024/03/34

### SEANCE DU 29 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre et le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 15/03/2024	<b>Présents :</b> Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEAUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Martial MIR, Franck DE LA LLAVE, Bernard PAGES, Michel PLAZA, Florian GUZDEK, Fabrice SCHORDING
<b>Nombre de conseillers :</b>	
En exercice : 27	
Présents : 21	<b>Absents excusés ayant donné procuration :</b> Stéphanie GOMEZ procuration Laurent LOPEZ, Patrice PASTOU procuration Fabrice SCHORDING, Isabelle OSTERSTOCK procuration Béatrice BAILLEUL, Patrick LANNES procuration Florian GUZDEK, Fabien BATLLE procuration Rudy KLEIN
Votants : 26	<b>Absent :</b> Jean-Charles FESQUET, <b>Secrétaire de séance :</b> Serge CIVIL

### Création d'emplois d'agents contractuels temporaires de Droit Public pour Accroissement Temporaire d'Activité (ATA), et Accroissement Saisonnier d'Activité (ASA) – Article L.332-23 (ASA/ATA) du Code Général de la Fonction Publique -

Monsieur le Maire, dans le cadre d'un Accroissement Temporaire d'Activité propose au conseil municipal de créer les emplois d'agents contractuel temporaire de Droit Public suivants et d'en autoriser les recrutements :

#### Accroissement Temporaire d'Activité (ATA)

##### ➤ Service propreté des locaux

1 emploi d'agent propreté des locaux, à 2/35ème, du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2024, pouvant être amené à effectuer des heures en semaine et le week-end, rémunéré sur un indice Brut 367 – Indice Majoré 366 (par référence au 1<sup>er</sup> échelon d'adjoint technique en catégorie C)

##### ➤ Service propreté des écoles

1 emploi d'agent propreté des écoles, à 8/35ème sur la période scolaire et en fonction des besoins sur la période extra-scolaire, du 6 avril 2024 au 7 juillet 2024 inclus, rémunéré sur un indice Brut 367 – Indice Majoré 366 (par référence au 1<sup>er</sup> échelon d'adjoint technique en catégorie C)

1 emploi d'agent propreté des écoles, 29/35ème du 1<sup>er</sup> au 5 avril 2024 – du 6 avril au 12 avril 2024 non travaillé – du 13 avril au 21 avril 2024 22/35ème et enfin du 22 avril au 31 mai 2024 29/35ème rémunéré sur un indice Brut 367 – Indice Majoré 366 (par référence au 1<sup>er</sup> échelon d'adjoint technique en catégorie C)

## Accroissement Saisonnier d'Activité (ASA)

### ➤ Service Culture

1 emploi en charge du secrétariat de direction du 01/05/2024 au 31/10/2024, à 30/35ème, avec une rémunération correspondant au grade de catégorie C d'Adjoint administratif au 1er échelon (Indice brut 367 Indice majoré 366).

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**AUTORISE** les recrutements d'agents contractuels selon les caractéristiques énoncées ci-dessus,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget,

**PRECISE** que ces dispositions prendront effet à la date du présent conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification  
à compter du 11.04.2024

Fait à Toulouges, le 2 avril 2024

Le Maire,

Nicolas BARTHE



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 12.04.2024